

Compte-rendu du Conseil communautaire du 10 février



Pour ce premier Conseil communautaire de l'année, Saint-Flour Communauté a inscrit à l'ordre du jour un projet majeur : l'approbation du programme d'actions du Contrat local de santé 2023-2027. Au débat également, deux sujets liés à l'attractivité touristique et au développement du territoire : l'adoption de la convention de gestion du Pôle 4 saisons de Saint-Urcize avec la commune, ainsi que l'attribution des marchés de travaux pour l'Office de tourisme de Chaudes-Aigues, qui va permettre un lancement prochain des aménagements intérieurs du bâtiment du Moulin Juéry.

SOLIDARITE : Soutien aux habitants de Mayotte

En premier lieu, les élus communautaires ont souhaité participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus face aux dégâts causés par le cyclone Chido, en répondant à l'Appel de l'Association des Maires de France, la Protection Civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL (Association nationale des élus des littoraux) et de l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale).

Une aide de 5000 € va être versée répartie entre la Croix Rouge Française et la Fédération nationale de la Protection Civile.

SANTE : Adoption du programme d'actions du Contrat local de santé 2023-2027

Après un premier Contrat Local de Santé mis en place entre 2017 et 2023, Saint-Flour Communauté engage un nouveau programme d'actions en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et Hautes Terres Communauté pour 2023-2027.

Signé avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Contrat Local de Santé permet de mener des actions en faveur d'une politique de santé publique locale coordonnée.

Entre 2017 et 2023, un premier Contrat Local de Santé signé à l'échelle du Bassin de Santé Intermédiaire de Saint-Flour par Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, a permis de mener des actions en faveur de la prévention et de l'accès aux soins.

Les élus communautaires adoptent le programme d'actions d'un nouveau Contrat Local de Santé, deuxième génération, qui couvrira la période 2023-2027.

Ce programme a été coconstruit avec tous les partenaires des secteurs sociaux et medico-sociaux locaux. Il favorise l'interconnaissance, la transversalité et la coordination des acteurs et des dispositifs de prévention et de soins, et s'inscrit dans une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.



Il comporte 5 axes et 9 fiches actions :

- Axe 1 : Renforcer l'offre de soins et de santé

Fiche action : Renforcer l'attractivité du territoire et accompagner les professionnels de santé pour anticiper et lutter contre le phénomène de désertification médicale et paramédicale

- Axe 2 : Santé mentale

Fiche action : Favoriser la santé mentale sur le territoire et optimiser la santé globale, limiter et anticiper les conséquences du mal-être, des symptômes dépressifs et psychiques.

- Axe 3 : Education à la santé, promotion et prévention

Fiche action 3.1 : Intégrer la thématique « santé environnement » dans les projets et pratiques de territoire.

Fiche action 3.2 : Lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique : accompagner le développement et la pérennisation du sport santé.

Fiche action 3.3 : Développer une stratégie de prévention des cancers et encourager les comportements favorables à la santé.

Fiche action 3.4 : Développer une stratégie spécifique de prévention auprès des jeunes.

- Axe 4 : Personnes âgées et aidants

Fiche action 4.1 : Favoriser le soutien et l'aide aux aidants sur le territoire.

Fiche action 4.2 : Développer un environnement facilitant pour les professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

- Axe transversal :

Fiche action : Assurer la coordination et l'animation des actions inscrites dans le cadre du Contrat Local de Santé en visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Plusieurs actions sont déjà engagées, dans la continuité du Contrat Local de Santé précédent. Des financements sont demandés aux partenaires de l'intercommunalité au fil des projets.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE : Partenariat avec la commune pour la gestion du pôle 4 saisons de Saint-Urcize

Après le bâtiment technique, Saint-Flour Communauté a lancé le projet de construction d'un Pôle accueil 4 saisons à Saint-Urcize. Les élus communautaires adoptent la convention de gestion de ces deux bâtiments avec la commune.



La station de Saint-Urcize est un site structurant du Pôle de pleine nature de l'Aubrac sur lequel le Parc Naturel Régional s'appuie pour développer une offre touristique de qualité.

Saint-Flour Communauté, compétente pour l'aménagement, la gestion et l'entretien de sites structurants d'activités de pleine nature, dont le domaine nordique de Saint-Urcize, porte le projet de développement d'un espace 4 saisons sur la station de Saint-Urcize. Il a été coconstruit avec la commune et le ski club, qui font fonctionner la station.

Par la réalisation d'équipements techniques et d'accueil, ce projet doit permettre à la station de développer les activités proposées et ses capacités d'accueil de visiteurs, favorisant ainsi le développement et l'attractivité du territoire.

Le bâtiment technique construit par Saint-Flour Communauté a été finalisé en 2024 avant la saison hivernale. Il permet d'abriter les équipements techniques, facilite leur entretien et dispose d'espaces pour stocker du matériel et des équipements pour les activités 4 saisons. Les travaux, d'un coût d'environ 400 000 €, ont été soutenus par la Région et le Département.

Saint-Flour Communauté a lancé, en concertation avec la commune, la 2^e phase du projet qui vise à remplacer la cabane actuellement utilisée pour l'accueil et la location de matériel, par un Pôle accueil réunissant un local de location de matériel, la vente des forfaits, une salle hors-sac, des sanitaires, des équipements de snacking et de commerce.

Les élus communautaires adoptent à présent la convention de gestion avec la commune pour une durée de 8 ans.

Celle-ci établit notamment que Saint-Flour Communauté prend en charge les frais de fonctionnement du bâtiment technique tandis que les charges liées à l'exploitation du Pôle accueil seront supportées par la commune, exception faite des contrats de maintenance assumées par la communauté de communes.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE : Les travaux de l'Office de tourisme de Chaudes-Aigues prochainement lancés

Alors que les travaux de réhabilitation de l'Office de tourisme intercommunal situé place d'Armes à Saint-Flour touchent à sa fin en vue d'une réouverture d'ici cet été, Saint-Flour Communauté lance les travaux d'aménagement des locaux de l'Office de Chaudes-Aigues, situé au Moulin Juéry, au sein du parc thermal.

En 2023, Saint-Flour Communauté a rénové la toiture du bâtiment situé dans le centre de Chaudes-Aigues, à proximité du Moulin Juéry et de la maison des services communautaire,

qui a vocation à accueillir le futur Office de tourisme de Chaudes-Aigues. Il s'agissait de la première phase de la réhabilitation de cet immeuble afin de le sécuriser et de le protéger.

Les élus communautaires décident aujourd'hui de valider l'attribution des premiers marchés de travaux afin de pouvoir commencer l'aménagement intérieur du bâtiment.

Le coût de l'opération s'élève à 710 000€HT, des financements ont été sollicités auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche de Saint-Flour Communauté visant à conforter les moyens financiers et matériels de son Office de Tourisme Intercommunal dans un objectif concret de développer un accueil professionnel de qualité et l'attractivité du territoire.

